

**ASSIGNATION devant MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE de [...]**
Statuant comme en matière de référés
Art 18-2 de la loi du 10 juillet 1965 et art 492-1 du Code de Procédure Civile

L'an deux mil quatorze
Et le xx/xx/20xx (date)

A LA REQUETE DE

M. ou Mme [...] (nom et prénoms) né(e) le xx/xx/20xx (date) à [...] (lieu) de nationalité [...] demeurant à [...] (adresse) agissant en sa qualité de syndic non professionnel du syndicat des copropriétaires de la copropriété du [...] (adresse de la copropriété).

J'ai huissier soussigné

Donné assignation à

L'ancien syndic, le cabinet [...] (nom, forme sociale et adresse) représenté par son représentant légal domicilié en cette qualité au dit siège.

D'avoir à comparaître à l'audience et par devant Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de [...] (lieu) siégeant [...] (adresse complète).

Le xx/xx/20xx (date) à [...] (heure)

TRES IMPORANT

Faute pour la partie assignée de comparaître à l'audience indiquée ou à l'audience à laquelle l'examen de cette affaire serait renvoyé, elle s'expose à ce qu'une décision soit rendue à son encontre sur les seuls éléments fournis par son adversaire.

Il est en outre indiqué qu'elle est tenue de se présenter à cette audience mais qu'elle a la faculté de se faire assister ou représenter par un avocat

Sauf justification d'un motif légitime tenant à l'urgence ou à la matière considérée, en particulier lorsqu'elle intéresse l'ordre public, l'assignation précise également les diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige.

L'assignation vaut conclusions.

Les pièces sont listées suivant bordereau en fin d'acte

Objet de la demande

L'assemblée générale en date du XX/XX/201X du syndicat des copropriétaires a élu comme syndic M/ Mme [...] avec prise d'effet de son mandat, le jour de l'assemblée générale succédant ainsi à l'ancien syndic le Cabinet [...] qui a géré la copropriété de XX/XX /201X au XX/XX/201X.

Le nouveau syndic M ou Mme [...] (nom) a demandé par courrier en date du xx/xx/20xx (date) au cabinet [...] (nom) de lui communiquer les documents suivants :

- 1) [...]
- 2) [...]
- 3) Etc.

Le nouveau syndic a également demandé la restitution des sommes illégalement retenues par le cabinet [...]. En effet ces sommes représentent [...] € (montant) et ne sont pas dues pour les raisons suivantes : [...] (motif).

Le cabinet [...] n'a pas répondu à cette demande amiable de transmission ou que très partiellement à savoir [...] (motifs de la réponse).

Par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure au sens de l'art 18-2 al3 de la loi de 1965 en date du xx/xx/20xx, le nouveau syndic a mis en demeure le cabinet [...] de lui fournir les documents suivants [...],[...], [...]et les fonds ceci sans aucun résultat .

Par seconde lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure au sens de l'art 18-2 al3 de la loi de 1965 en date du xx/xx/20xx, le nouveau syndic a une nouvelle fois mis en demeure le cabinet [...] de lui fournir les documents suivants [...],et les fonds ceci toujours sans aucun résultat .

Aujourd'hui, les délais de l'art 18-2 de la loi du 10 juillet 1965 pour la transmission des archives et des fonds sont largement dépassés.

Le nouveau syndic est donc contraint de saisir le tribunal statuant comme en matière de référé pour obtenir judiciairement la remise des archives et des fonds.

Par ces motifs

Vu l'art 18-2 de la loi du 10 juillet 1965 et l'art 492-1 du code de procédure civile ;

Vu les délais de l'art 18-2 dépassés ;

Vu les mises en demeure en date du [...] et du [...] restées à ce jour sans effet.

Il est demandé à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de [...] :

- Condamner le cabinet [...] (nom et adresse) à la remise des documents suivants [...],[...],[...]et à la remise des fonds suivants [...]
- Dire que cette remise devra intervenir dans les 10 jours du prononcé de l'ordonnance à intervenir ;
- Dire qu'au-delà de ce délai le cabinet [...] sera condamné au paiement d'une astreinte de [...] € par jour de retard et que cette astreinte sera liquidée devant le même tribunal tous les dix jours ;
- Prononcer l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir ;
- Condamner le cabinet [...] au paiement des intérêts légaux sur les sommes dues à compter de la mise en demeure ;
- Condamner le cabinet [...] aux entiers dépens ainsi qu'à 500€ au titre de l'art 700 du NCPC.

Sous toutes réserves

Liste des pièces justifiant la demande :

Pièce N°1 : PV de l'AG du xx/xx/20xx (date) avec résolution N° [...] ne renouvelant pas le syndic le cabinet [...] et désignant M ou Mme [...] comme syndic non professionnel.

Pièce N°2 : Courrier du xx/xx/20xx (date) du syndic non professionnel M [...] demandant un certain nombre de pièces et fonds

Pièce N°3 : Mise en demeure N°1 du xx/xx/20xx (date) par lettre recommandée avec accusé de réception

Pièce N°3 : Mise en demeure N°2 du xx/xx/20xx (date) par lettre recommandée avec accusé de réception